

Session 2022 : nouvelle épreuve de langue, une amélioration ?



À l'origine du Bac pro dispensé en 4 années, l'évaluation diplômante des Langues Vivantes était une épreuve écrite ponctuelle en fin d'année scolaire et nationale, identique en tertiaire et en industriel.

Puis celle-ci devint, lors du passage au Bac pro 3 ans, un CCF, soit une unique épreuve orale présentée par l'élève (« une fois prêt-e » !) entre avril et juin de son année de terminale, après avoir au préalable préparé 3 thèmes de son choix validés par son enseignant-e. La volonté initiale de renforcer la pratique orale de la LV au détriment de l'écrit était louable. Lors de leur prestation, l'autonomie accordée aux élèves s'est avérée être un cuisant échec. Beaucoup se limitant à énoncer des fiches thématiques collectées au gré de recherches sur le Net, au mieux dans leur langue d'origine, au pire après traduction sur des sites peu fiables ! Pourtant, les barèmes généreux des grilles d'évaluation valident pour les élèves assidu-es le niveau attendu à l'issue du cycle.

Aussi, pour remédier à la difficulté de l'apprentissage des LV et « parfaire » les résultats des CCF, une nouvelle épreuve fut mise en place à la dernière session d'examen. Si la difficulté rencontrée par l'élève lors de préparation a été amoindrie avec 1 seul thème au lieu de 3, pour l'enseignant-e, il y a eu une nouvelle surcharge de travail : en équipe disciplinaire ou seul-e, sans temps de concertation, il lui a fallu créer des sujets initiaux et de remplacements pour ses propres classes, différents pour chaque secteur, et pour chaque niveau de langue choisie (LVA/LVB). De plus, les collègues ont dû patienter jusqu'à tard dans l'année scolaire pour pouvoir se mettre au travail devant attendre le feu vert des corps d'inspection de langues armés de « sujets zéro » non exploitables. De plus, l'organisation interne des épreuves CCF réduit encore les heures d'enseignements disciplinaires des élèves et des enseignant-es.

Enfin, le mixage écrit/oral de l'épreuve du CCF, permettant ainsi d'évaluer un spectre plus large des compétences langagières étudiées, ne pourra être fiable et effectif que lorsque des horaires conséquents auront été donnés. Sans moyens, l'apprentissage des Langues Vivantes dans notre École ne correspond pas réellement à la volonté « *d'ouvrir les élèves sur le monde extérieur qui les entoure afin de mieux communiquer avec l'autre dans un esprit de tolérance, de respect, et de partage* » (objectif posé par le Conseil de l'Europe en 2001 via la création du cadre européen de référence pour les langues). L'émancipation des futur-es citoyen·nes par les Langues Vivantes reste de fait un enjeu majeur à conquérir !